

Traçabilité en grandes cultures en France : quelques repères.

Nathalie VERJUX – ARVALIS-Institut du végétal

Les grandes cultures (céréales à paille, maïs, sorghos, oléagineux, protéagineux, pommes de terre, betteraves industrielles) couvrent environ 12 millions d'hectares et concernent 140 000 exploitations professionnelles en France. Nous vous proposons quelques points de repères sur la traçabilité mise en œuvre dans ce vaste secteur.

En 2004 et 2005, un **programme de recherche sur la traçabilité** a été conduit par les instituts techniques français travaillant sur les filières végétales et animales sous la coordination de l'ACTA*. Ce programme a permis de faire un état des lieux des systèmes et outils de traçabilité utilisés principalement au niveau de l'amont agricole (producteurs, collecteurs). Il a conduit à élaborer des recommandations à l'usage des organismes de développement, des pouvoirs publics, et des organismes de recherche afin de mieux accompagner les agriculteurs et leurs conseillers dans la recherche de solutions.

Plus particulièrement en grandes cultures, ce travail a permis de montrer que les démarches de traçabilité se développaient, appuyées par la réglementation, mais surtout par la recherche d'une plus grande segmentation des marchés ou pour répondre à des exigences de l'aval. Très clairement, **les démarches-qualité** constituent le principal élément de développement de la traçabilité en grandes cultures, qu'il s'agisse d'assurer la séparation physique de lots produits selon des techniques particulières (OGM, semences, productions biologiques, ...) et/ou de garantir à l'acheteur un niveau minimal d'assurance-qualités et d'informations sur les modes de production.

Par exemple, en céréales, les **chartes de production Arvalis-Irtac** apportent la garantie de la prise en compte des enjeux de qualité sanitaire et d'environnement dans toutes les étapes de production. Elles permettent de mélanger des lots de grains issus d'exploitations différentes en garantissant la même conduite de culture. Ces chartes, récemment étendues aux protéagineux, constituent un socle reconnu pour de nombreuses démarches-qualité et apportent un cadre pour la traçabilité des pratiques agricoles. 22 000 producteurs y ont adhéré en 2006 avec près de 70 coopératives, négoce ou groupes de développement. En pomme de terre de conservation, une norme de bonnes pratiques** a été mise en place par l'interprofession du marché du frais (CNIPT) et couvre près de la moitié de la production française destinée au marché du frais.

Plus récemment, les nouvelles obligations réglementaires en matière de **qualité sanitaire** (paquet hygiène) conduisent à de nouvelles attentes notamment en matière d'accès rapide à l'information. Plus que jamais s'affirme le besoin **d'inter-opérabilité des systèmes informatiques** pour assurer les transferts d'information sans resaisie. Ces travaux, engagés depuis plusieurs années, ont abouti au standard DAPLOS sur la fiche parcellaire, rédigé sous la coordination de l'association AgroEdiEurope.

Par ailleurs l'ONIGC*** a accompagné financièrement 300 collecteurs et 11 silos portuaires à s'engager dans une traçabilité opérationnelle. L'aide portait sur la mise en place d'outils informatiques de suivi des lots, voire d'enregistrements des pratiques agricoles. Ce programme a été étendu plus récemment aux meuniers et fabricants d'aliments pour animaux.

Aujourd'hui, le travail de recherche inter-instituts se poursuit par un inventaire des obligations en matière de gestion documentaire pour l'agriculteur. Un guide pratique doit permettre de lister l'ensemble des informations à détenir et les organismes tiers concernés.

* ACTA : Association de Coordination Technique Agricole

**Norme AFNOR NFV25-111 « bonnes pratiques de production de la pomme de terre de conservation destinée au marché du frais, compatibles avec les objectifs de l'agriculture raisonnée ».

***ONIGC : Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (anciennement ONIC)